

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 26 août 2025, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

Membres présents : Caroline Beaudoin
Luc Bédard
Louiselle Bolduc
Jérémy Chiron-Escalier
Patrick Courtemanche
Karolane Dubreuil
Christine Gauthier
Lessead Jaziri, vice-président
Jude-Alain Mathieu
Christian Slachetka
Dominique Sylvain
Mélanie Therrien
Bojan Vastag
Mélanie Villemaire

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Richard Galli, directeur général adjoint, DG
Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. & dir. adj., SSGC
Isabelle Forest, directrice, SRH
Chantal Major, directrice, SRF
Denis Riopel, directeur, SRM
Isabelle Bernier, directrice adjointe, SRF

Membre absente : Julie Lavoie

**Personnel d'encadrement
sans droit de vote :** Barbara Bédard

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de M. Lessead Jaziri, vice-président.

Il est 19 h 48.

M. Courtemanche souligne aux membres l'importance, dans le futur, de respecter la durée du pré-CA, pour ne pas empiéter sur la séance publique prévue à 19 h 30.

1.2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, précise certains éléments concernant le délai pour que les membres puissent prêter serment en lien avec la *Loi sur l'instruction publique*.

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les nouveaux membres désignés au conseil d'administration présents, ou dont le mandat a été renouvelé pour un mandat de trois ans au 1^{er} juillet 2025, Mmes Caroline Beaudoin, Louiselle Bolduc, Karolane Dubreuil, Christine Gauthier, Mélanie Therrien, MM. Luc Bédard, Patrick Courtemanche et Christian Slachetka, prêtent serment devant le directeur général du CSSMI de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Vu l'absence de Mme Julie Lavoie, l'assermentation de cette dernière aura lieu à la prochaine séance du conseil d'administration.

Les formulaires d'assermentation dûment signés sont déposés dans le grand livre des délibérations.

Il est 19 h 58.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution n° CA-250826-593

M. Christian Slachetka demande :

- de retirer le point 5.2. *Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 6.1.;
- de retirer le point 5.3. *Reddition de comptes du directeur général – Dérogation à la Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements (OS-01) (article 11.3)* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 6.2.;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1.	Points statutaires
1.1.	Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2.	Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration
2.	Ordre du jour
2.1.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Élection
3.1.	Désignation de la présidence du conseil d'administration – proposition d'une procédure d'élection – pour adoption
4.	Période de questions du public (30 minutes)
5.	Agenda de consentement
5.1.	Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 : 5.1.1. Adoption 5.1.2. Aucun suivi
5.2.	(déplacé)
5.3.	(déplacé)

6. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
6.1. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
6.2. Reddition de comptes du directeur général – Dérogation à la <i>Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements</i> (OS-01) (article 11.3)
7. Services éducatifs
7.1. Secteur des jeunes
7.2. Secteur des adultes
8. Services administratifs
8.1. Ressources matérielles
8.2. Organisation scolaire et transport
8.3. Ressources financières
8.3.1. Budget initial 2025-2026 – État de situation – pour information
8.4. Ressources humaines
8.5. Ressources des technologies de l'information
Pause
9. Secrétariat général
9.1. Participation à un mandat d'achats regroupés pour un contrat de papier d'impression haut volume – pour adoption
9.2. Participation à un mandat d'achats regroupés pour un contrat de fournitures de bureau – pour adoption
9.3. Désignation des membres aux comités légaux – pour adoption
9.4. Désignation au comité consultatif de transport – pour adoption
9.5. <i>Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone</i> – Dépôt des déclarations et engagement et des déclarations d'intérêts – pour adoption
10. Dossier à huis clos
11. Administration générale
12. Information sur les travaux des comités
12.1. Comité des ressources humaines : rapport annuel 2024-2025
12.2. Comité de gouvernance et d'éthique : rapport annuel 2024-2025
12.3. Comité de vérification : rapport annuel 2024-2025
12.4. Comité consultatif de transport
12.5. Comité de parents
13. Information et question des membres du conseil d'administration
13.1. Information de la présidence
13.2. Information et faits saillants du directeur général
14. Autre
14.1. Varia
15. Clôture
15.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. ÉLECTION

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, explique la procédure d'élection proposée pour le poste de présidence du conseil d'administration, laquelle est approuvée par les administrateurs.

APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Appel de candidatures

MM. Lessead Jaziri, Jérémie Chiron-Escalier et Mme Caroline Beaudoin manifestent leur intérêt.

Conformément à la procédure d'élection approuvée par les membres, les candidats disposent, en ordre alphabétique de nom de famille, respectivement de 5 minutes chacun pour se présenter, expliquer leur intérêt et les compétences leur permettant d'occuper la fonction, et pour répondre aux questions des membres du CA.

À la suite de la présentation des candidats, les membres délibèrent hors la présence des candidats.

MM. Lessead Jaziri, Jérémie Chiron-Escalier et Mme Caroline Beaudoin quittent la salle.

Après délibérations, les membres procèdent au vote secret, par bulletin de vote confidentiel, pour l'élection au poste de présidence.

MM. Lessead Jaziri, Jérémie Chiron-Escalier et Mme Caroline Beaudoin occupent leur siège à 20 h 22.

Le candidat ayant reçu le plus de votes et obtenant ainsi la majorité des voix est : monsieur Jérémie Chiron-Escalier. Il est donc déclaré élu à la présidence.

3.1. DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADOPTION

Résolution n° CA-250826-594

Document déposé :
A) Sommaire

ATTENDU que le mandat de présidente du conseil d'administration occupé par madame Edna Myrthil a pris fin en même temps que son mandat en tant que membre, soit au 30 juin 2025;

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que lors de sa première séance, le conseil d'administration doit nommer, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants et que le mandat du président et du vice-président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU que les membres qui siègent à titre de parent d'un élève intéressés à assumer la fonction de présidence du conseil d'administration ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt et leur motivation à occuper ce poste;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique quant à la procédure d'élection;

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le conseil d'administration;

ATTENDU le résultat du vote tenu en application à ladite procédure;

Il est proposé par Mme Karolane Dubreuil

DE DÉSIGNER monsieur Jérémie Chiron-Escalier président du conseil d'administration du CSSMI.

Adopté

M. Jérémie Chiron-Escalier occupe son poste de président et préside la séance. Considérant le résultat du vote, le vice-président, M. Lessead Jaziri, continuera d'exercer cette fonction jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Il est 20 h 26.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne n'est inscrite à la *Période de questions du public* de la présente séance.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

Résolution n° CA-250826-595

Il est proposé par Mme Mélanie Therrien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025.

Adopté

6. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

6.1. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Un (1) contrat de construction de plus de 1 M\$ a été octroyé par le directeur général entre le 31 mai et le 15 août 2025. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

M. Christian Slachetka demande quels sont les critères pour déclarer une soumission anormalement basse et demande le nombre de soumissions reçues.

M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, répond que les critères sont prévus au *Règlement sur les contrats de construction* et que sept soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres public.

6.2. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉROGATION À LA POLITIQUE SUR L'ADMISSION, L'INSCRIPTION ET LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS (OS-01) (ARTICLE 11.3)

Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance. Trois dérogations ont été octroyées à ladite Politique au cours de l'année, afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de risque pour les résultats des élèves.

7. SERVICES ÉDUCATIFS

Aucun dossier n'est traité.

8. SERVICES ADMINISTRATIFS

8.3. Ressources financières

8.3.1. BUDGET INITIAL 2025-2026 – ADOPTION

Résolution n° CA-250826-596

La directrice du Service des ressources financières, Mme Chantal Major, présente le budget. Les membres questionnent l'administration, afin de bien comprendre les chiffres qui leur sont présentés, dans le contexte où des changements ont été demandés par le MEQ à quelques reprises au cours des dernières semaines. Il est à noter que le MEQ exige un équilibre budgétaire. Pour ce faire, différentes pistes de solution ont été travaillées par les gestionnaires et le comité de répartition des ressources pour financer les efforts budgétaires exigés.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Budget initial 2025-2026

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU que ce budget respecte les conditions habituelles d'équilibre budgétaire exigées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

ATTENDU que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 55 981 373 968 \$ en date du 1^{er} mai 2025, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 44 869 087 \$, en date du 1^{er} mai 2025, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 14 523 574 \$;
- un nombre de 107 885 immeubles imposables de plus de 25 000 \$; et
- le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026;

ATTENDU que les budgets des établissements ont été adoptés par les conseils d'établissement et approuvés par le centre de services scolaire, comme prévu aux articles 95, 110.4 et 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les hypothèses présentées respectent les OOPC en vigueur en 2025-2026;

ATTENDU que le budget initial est présenté selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources du 14 août 2025;

Il est proposé par M. Bojan Vastag

D'ADOPTER ET DE TRANSMETTRE au ministre de l'Éducation du Québec le budget de fonctionnement et du service de la dette du CSSMI pour l'année 2025-2026 prévoyant des revenus de 702,9 M\$ et des dépenses de 702,9 M\$, ainsi que le budget d'investissements;

DE MANDATER la Direction générale afin de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2025-2026 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 185.

Adopté

M. Patrick Courtemanche souligne le travail de l'équipe du Service des ressources financières au cours de l'été, considérant les changements apportés aux paramètres. De plus, le président félicite le Service des ressources humaines pour le travail en lien avec la cible des équivalents temps complet (ETC) exigée par le MEQ.

Les membres prennent une pause de 10 minutes et reprennent les délibérations à 21 h 08.

9. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

9.1. PARTICIPATION À UN MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS POUR UN CONTRAT DE PAPIER D'IMPRESSION HAUT VOLUME – ADOPTION Résolution n° CA-250826-597

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales n° 2026-8092-50 – Papier d'impression haut volume

ATTENDU le besoin de s'approvisionner en papier d'impression haut volume dans les établissements et les services administratifs du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que le papier d'impression haut volume est un bien sous l'arrêté 2024-03 du 6 juin 2024, entré en vigueur le 4 juillet 2024;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a sollicité la participation des organismes publics pour un appel d'offres public couvrant les besoins en papier d'impression haut volume;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles évalue les coûts reliés à l'approvisionnement en papier d'impression haut volume à un montant de 1 205 562 \$ toutes taxes exclues, pour la durée du contrat de trois ans, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029;

ATTENDU que le pouvoir de conclure un contrat d'approvisionnement comportant une dépense de plus de 1 M\$ appartient au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Mélanie Therrien

D'AUTORISER la Direction générale à participer au mandat du CAG n° 2026-8092-50 – Papier d'impression haut volume, pour un montant total estimé à 1 205 562 \$ et couvrant la période contractuelle de trois ans, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, incluant deux options de renouvellement de six mois avec ajustement de prix (du 1^{er} avril 2028 au 30 septembre 2028 et du 1^{er} octobre 2028 au 31 mars 2029);

D'AUTORISER la Direction générale à signer tout document relatif à la participation à ce contrat.

Adopté

9.2. PARTICIPATION À UN MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS POUR UN CONTRAT DE FOURNITURES DE BUREAU – ADOPTION

Résolution n° CA-250826-598

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales n° 2025-8047-50 – Fournitures de bureau

ATTENDU le besoin de s'approvisionner en fournitures de bureau dans les établissements et les services administratifs du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que les fournitures de bureau sont des biens sous l'arrêté 2024-03 du 6 juin 2024, entré en vigueur le 4 juillet 2024;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a sollicité la participation des organismes publics pour un appel d'offres public couvrant les besoins en fournitures de bureau;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles évalue les coûts reliés à l'approvisionnement en fournitures de bureau à un montant de 1 400 000 \$ toutes taxes exclues, pour la durée du contrat de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2030;

ATTENDU que le pouvoir de conclure un contrat d'approvisionnement comportant une dépense de plus de 1 M\$ appartient au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

D'AUTORISER la Direction générale à participer au mandat du CAG n° 2025-8047-50 – Fournitures de bureau, pour un montant total estimé à 1 400 000 \$ et couvrant la période contractuelle de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2030, incluant deux options de renouvellement de 12 mois (du 1^{er} décembre 2028 au 30 novembre 2029 et du 1^{er} décembre 2029 au 30 novembre 2030);

D'AUTORISER la Direction générale à signer tout document relatif à la participation à ce contrat.

Adopté

9.3. DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMITÉS LÉGAUX – ADOPTION

Résolution n° CA-250826-599

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution n° CA-240827-530 *Désignation des membres aux comités légaux*
- C) Résolution n° CA-241008-544 *Désignation de membres au comité de gouvernance et d'éthique – retour sur la résolution n° CA-240827-530*
- D) Résolution n° CA-241210-561 *Comité de gouvernance et d'éthique et comité des ressources humaines – nomination de membres – retour sur les résolutions n°s CA-240827-530 et CA-241008-544*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer trois comités, soit un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

ATTENDU que, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), le conseil d'administration a déterminé la composition des membres de chacun des trois comités;

ATTENDU que, conformément à l'article 3.4. du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), les membres votants de chaque comité se nomment parmi eux un président et déterminent leurs règles de fonctionnement (quorum, convocation, prise de décision);

ATTENDU que, en vertu de la résolution n° CA-241210-561, le mandat des membres des trois comités s'est terminé avec la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les membres des trois comités dont le mandat débute le 26 août 2025 et se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2026-2027;

Il est proposé par M. Bojan Vastag

DE NOMMER les membres suivants pour faire partie de chacun des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^{me} Mélanie Villemaire
- M. Luc Bédard
- M. Jude-Alain Mathieu
- M. Bojan Vastag

Comité de vérification :

- M^{me} Caroline Beaudoin
- M^{me} Dominique Sylvain
- M^{me} Mélanie Therrien
- **place vacante** (le président, M. Jérémie Chiron-Escalier, communiquera avec Mme Julie Lavoie, laquelle est absente de la séance, afin de connaître son intérêt à occuper cette place vacante)

Comité des ressources humaines :

- M^{me} Caroline Beaudoin
- M^{me} Karolane Dubreuil
- M^{me} Mélanie Therrien

Adopté

9.4. DÉSIGNATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – ADOPTION

Résolution n° CA-250826-600

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-241210-562 *Comité consultatif de transport – Nomination d'un membre – Retour sur la résolution n° CA-240827-531*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le comité consultatif de transport compte notamment deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Il est proposé par M. Bojan Vastag

DE NOMMER madame Dominique Sylvain et monsieur Bojan Vastag au comité consultatif de transport.

Adopté

9.5. RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE – DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CA

Résolution n° CA-250826-601

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Déclaration et engagement
- C) Déclaration d'intérêts

ATTENDU que le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le « Règlement ») prévoit l'obligation pour chacun des membres du CA d'attester dans une déclaration écrite qu'il connaît et comprend les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, et qu'il s'engage à les respecter et en promouvoir le respect, le tout, au plus tard à la première séance du CA qui suit son entrée en fonction;

ATTENDU que le Règlement prévoit l'obligation pour tous les membres du conseil d'administration de signer une déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions de ce dernier, le tout dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement;

ATTENDU que le Règlement prévoit que la déclaration d'engagement et la déclaration d'intérêts doivent être déposées devant le conseil d'administration dans les délais prescrits par ce règlement;

ATTENDU que le formulaire de déclaration et engagement conforme aux prescriptions du Règlement a été transmis par courriel à tous les nouveaux membres désignés du conseil d'administration dont l'entrée en fonction était le 1^{er} juillet 2025 afin qu'il soit rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU que le formulaire de déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions du Règlement a été transmis par courriel à tous les membres du conseil d'administration afin qu'il soit rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU qu'afin d'assurer la conformité aux exigences législatives, il est opportun que la secrétaire générale soit mandatée pour assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration d'intérêts, et ce, sous réserve des rôles et fonctions nommément conférés à la présidence du conseil d'administration par le Règlement;

Il est proposé par Mme Caroline Beaudoin

DE PRENDRE ACTE du dépôt par les nouveaux membres désignés du conseil d'administration de leur déclaration et engagement ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

DE PRENDRE ACTE du dépôt par tous les membres du conseil d'administration de leur déclaration d'intérêts ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences dudit Règlement;

DE MANDATER la secrétaire générale à assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration effectuée par les membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 dudit Règlement, ainsi que sous réserve des rôles et fonctions nommément conférées à la présidence du conseil d'administration par ce même règlement;

DE VERSER la déclaration et engagement des nouveaux membres désignés, ainsi que la déclaration d'intérêts de tous les membres au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 186, sous pli confidentiel.

Adopté

10. DOSSIER À HUIS CLOS

Aucun dossier n'est traité.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier n'est traité.

12. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

Il n'y a pas eu de travaux des comités depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Le rapport annuel 2024-2025 de chacun des comités légaux, soit le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de vérification, est déposé en information au cahier de la présente séance.

13. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Le président, M. Jérémie Chiron-Escalier, remercie les membres de leur confiance à son égard et félicite les nouveaux administrateurs récemment désignés.

13.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, explique le contexte et le thème de la rentrée : *Sous le signe de la mobilisation et du travail d'équipe*. Il y aura de nombreux défis et l'équilibre budgétaire pour 2029-2030 demeure dans la mire du gouvernement.

Sur le plan budgétaire, plusieurs ont dénoncé le moment choisi pour l'annonce des compressions budgétaires et les difficultés pour procéder aux ajustements. Il est important de nommer que le contexte budgétaire dépasse largement le CSSMI. Le CA devra prendre les meilleures décisions possibles, dans un contexte pas toujours facile.

M. Malo reprend l'une des grandes orientations du PEVR, soit le bien-être de nos équipes. Le sondage lancé à tout le personnel indique que ce dernier souhaite voir la Direction générale plus présente sur le terrain. Ainsi, toutes les unités administratives seront visitées une première fois, d'ici la fin du mois de septembre.

Deux nouvelles écoles ouvriront leurs portes cette semaine, soit la Nouvelle école primaire de Blainville (Chambéry) et la Nouvelle école primaire de Mirabel (DVN2). De plus, trois écoles déménagent dans leurs nouveaux locaux. M. Malo souligne tout le travail accompli par les directions d'établissement visées, ainsi que les services concernés.

M. Malo revient sur les récentes inondations qui ont touché 14 établissements et le centre administratif. Les sinistres ne mettent pas en péril la rentrée des élèves.

Il informe également les membres que le CSSMI s'est récemment désisté des procédures en appel dans le dossier de l'Autorité des marchés publics (AMP) visant la régulation.

Au niveau de la dotation, des défis sont aussi à venir. Plusieurs postes sont à pourvoir, notamment pour la surveillance de dîner. Pour les enseignants, les postes à pourvoir sont négligeables.

En terminant, au sujet de la nomination des directeurs généraux, la sous-ministre, Mme Carole Arav, a informé ces derniers du processus de nomination prévu à la rentrée. Le processus a débuté et suivra son cours dans les prochaines semaines.

Mme Louiselle Bolduc demande quel est le pourcentage de rétention des enseignants non légalement qualifiés qui demeurent au CSSMI d'une année à l'autre. Un suivi à cette question sera fait à la prochaine séance.

14. AUTRE

14.1. VARIA

M. Lessead Jaziri rappelle aux membres l'importance de remplir le sondage pour l'évaluation de la séance, ayant pour objectif d'améliorer le déroulement des séances.

15. CLÔTURE

15.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-250826-602

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h.

Jérémy Chiron-Escalier, président

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale